

au-delà des besoins du commerce et les cours sont à la baisse. On les cote de \$2 à \$2.25. Ceux de troisième qualité sont complètement négligés.

VEAUX.—Rares mais peu recherchés excepté pour ceux de choix. Les prix sont faibles. Pour première qualité de pas moins de 120 lbs on cote \$7 à \$8; seconde qualité pas au-dessous de 80 lbs \$5 à \$5.50; troisième qualité complètement négligée de \$2.50 à \$3.

COMESTIBLE.—Affaires régulières.

BEURRE.—Aucun changement à signaler. Les détenteurs témoignent de plus de disposition à réduire leurs stocks et quelques transactions ont été conclues à 14c, 15c et 16c pour un lot de choix.

FROMAGE.—Demande régulière pour le marché local à 11c.

ŒUFS.—Rares et recherchés de 18c à 20c.

LARD.—Quelques ventes sans importance de mess nouveau à \$16.

BACON.—Calme et tendant à la baisse 7c à 8.

JAMBON.—Bonne demande et de défilé facile de 11c à 12c pour fumé.

PORCS ABATTUS.—Les recettes ont augmenté considérablement pendant la semaine et il est rare que les lots qui arrivent par chemin de fer rapportent au-delà de \$1.50 par 100 lbs.

POMMES SÈCHES.—Les premiers lots qui ont commencé à faire leur apparition sur le marché ont été achetés à 9c.

GRAINS, ETC., BLÉ.—Le marché est à la baisse et clôture irrégulier.

AVOINE.—La demande est à la hausse. On cote 4c à 45c par 32 lbs.

ORGE.—Active de 62c à 63c.

POIS.—Peu de vendeurs et faibles depuis la réception des nouvelles d'Europe qui constatent une baisse sur le marché anglais. On cote 65c à 68c par 60 lbs.

SEIGLE.—Nominal de 68c à 70c.

MAIS.—Affaires sans importance à 61c à la gare du chemin de fer.

FOIN.—Recettes considérables par continuation mais pas au-delà des besoins réguliers du commerce. On cote de \$20 à \$22 par tonneau.

PAILLE.—Marché mieux approvisionné avec bonne demande de \$12 à \$14.

HALLE AUX BLÉS.

Dans quelques semaines une assemblée des membres de la Halle aux blés sera convoquée pour entendre le rapport du comité de direction et discuter les questions qui seront alors soulevées. Nous apprenons qu'entre autres suggestions que fera le comité, il recommandera l'abolition de la vente du privilège de la publication des rapports journaliers par soumissions tel que cela a été pratiqué jusqu'aujourd'hui, et dont le *Herald* possède la propriété.

Le contrat avec le *Herald* cessera le 30 avril prochain et à l'assemblée de janvier, il faudra dans le cas que l'abolition de ce privilège serait décidé, aviser au moyen de combler le déficit qui résultera de l'abolition de cette source de revenu qui s'est élevée depuis trois ans à la somme de \$1350 annuellement.

Cette question qui paraît être une question de dollars et de cents ou renferme une autre autre-ment importante, celle de la continuation d'un privilège, d'un monopole qui lors de la fondation de l'institution de la Halle aux blés pouvait avoir sa raison d'être, mais qui est devenu aujourd'hui une nuisance qu'il faut à tout prix faire disparaître. Nous comprenons que les fondateurs de la Halle aux blés, qui ne comptaient que quelques membres lors de sa fondation, devaient

faire fièche de tout bois pour rencontrer les dépenses qui étaient alors considérables, vu le petit nombre des membres, et ayant découvert une source de revenue dans la vente des rapports, ils en profitèrent au grand profit de la jeune et nouvelle institution. Mais nous avons changé tout cela. L'institution a grandi en nombre et en importance au point qu'aujourd'hui elle marche de pair avec la chambre de commerce et prend dans le pays l'initiative des grandes questions commerciales qui l'agitent d'un bout à l'autre et son opinion en matières commerciales a un grand poids auprès du gouvernement. Les idées commerciales les plus progressives trouvent des interprètes chez la plus grande partie de ses membres, et il n'est pas d'entreprises louables qui ne se trouvent secondées par la majorité qui appartient à l'institution. Mais il y a un revers à la médaille et c'est le boulet que l'institution traîne péniblement depuis deux ans; nous voulons parler des clauses qui ordonnent la vente des rapports journaliers et de la défense même aux membres de la Halle aux blés de s'en servir sous peine d'expulsion de l'association. Nous sommes à nous demander aujourd'hui comment une société d'hommes libres, riches et éclairés peut se soumettre à des clauses aussi vexatoires que le sont celles-là.

Nous osons espérer qu'il y aura unanimité si la question du maintien ou de l'abolition de ce monopole est soumise à un vote et nous flattons de croire qu'il ne se trouvera pas un seul membre canadien qui votera en faveur de la continuation d'un système plus préjudiciable à eux qu'à qui que ce soit. Si nous voulons mettre la presse française sur un pied d'égalité avec la presse anglaise, faisons cesser le monopole de la publication des rapports de la Halle aux blés qui devraient être la propriété publique. L'abolition de ce monopole créera une noble émulation entre tous les journaux et le public y aura tout à gagner. Nous ne sommes plus au temps où on croyait gagner quelque chose en touant la lumière sous le boisseau. Plus les acheteurs seront bien informés, plus les vendeurs auront de facilité à faire des affaires. Plus nous rendrons nos journaux intéressants par la publication de renseignements qui intéressent le public en général, plus le public lira et s'instruira, plus le pays progressera. Que le mot d'ordre à la prochaine assemblée de la Halle aux blés soit donc "à bas le monopole."

INSPECTION DE POISSON.

Dans notre numéro du 12 octobre dernier, nous avons publié une circulaire émanant de la Chambre de Commerce de cette ville que nous croyons devoir reproduire aujourd'hui :

Circulaire concernant l'Inspection de Poisson.

MONSIEUR,—Le gouvernement de la Puissance ayant préparé un bill général concernant l'inspection des denrées, comestibles, etc. etc., y compris le poisson, des représentations ayant été faites au Conseil de cette Chambre concernant l'urgence d'une inspection de poisson tant pour qualité que pour quantité, je suis requis de vous prier de porter à la connaissance de cette Chambre pendant la saison actuelle, les mémoires et les circonstances particulières qui se rattacheront aux différents lots de poisson qui vous passeront par les mains et qui tendront à démontrer l'absolue nécessité d'une inspection obligatoire.

Le Conseil, muni de ces particularités que vous lui fournirez, sera heureux de s'en servir auprès du gouvernement pour obtenir la passage d'une loi qui sera toute à l'avantage des pêcheurs, des vendeurs et des consommateurs.

J'ai l'honneur d'être

Votre obéissant serviteur,

(Signé) W. J. PATTERSON,
Secrétaire.

Chambre de Commerce, Montréal,

Septembre 1871.

Nous apprenons que M. Morin et Cie., courtiers de cette ville, ont bien se charger de recueillir tous les documents, qui pourraient fournir quelques informations, qui seraient soumis au gouvernement par l'entremise de la Chambre de Commerce, dans le but d'obtenir une inspection obligatoire du poisson.

Ci-suit l'autorisation que M. Morin et Cie. tiennent de la Chambre de Commerce de cette ville :

Bureau de la Chambre de Commerce.

Montréal, 30 novembre 1871.

MONSIEUR,—Réferring à la circulaire qui vous a été adressée dernièrement au sujet de l'inspection de poisson, je vous prierais de vouloir passer à M. L. E. Morin les mémoires que vous auriez faits concernant les cas spéciaux dans vos transactions de poisson pendant la saison qui vient de s'écouler. M. Morin a bien voulu se charger de la collection de ces documents pour moi.

J'ai l'honneur d'être

Votre obéissant serviteur,

(Signé) W. J. PATTERSON,
Secrétaire.

Nous prions donc aujourd'hui les marchands des villes et des campagnes de faire parvenir sans délai à M. Morin et Cie., toutes observations, remarques, etc. qu'ils pourraient avoir à faire sur le commerce du poisson afin de pouvoir dresser un rapport qui sera d'abord soumis par la Chambre de Commerce de Montréal à la Chambre de Commerce de la Puissance, puis au gouvernement à l'ouverture de la session.

Il n'y a pas de temps à perdre si on veut avoir une inspection obligatoire de poisson à l'ouverture de la navigation, le printemps prochain.

On voudra bien adresser franc de port,

MORIN ET CIE., Courtiers,
24, Rue St. Sacrement, Montréal.

Prière aux journaux de campagnes de reproduire.

NOUVELLES MARITIMES.

DÉSASTRES.

Dépêches télégraphiques reçues de Québec.

Québec, 30 nov. 1871.

A W. J. Patterson, écrivain, secrétaire de la chambre de commerce, Montréal.

Sept navires échoués à la Traversée, la plupart venant de Montréal. Obtenez du Grand Tronc un train spécial avec canots et hommes pour sauver les équipages. La chambre de commerce de Montréal partagera-t-elle les dépenses? Répondez.
(Signé) JAS. G. ROSS.

Sur réception de la dépêche ci-dessus, M. M. P. Ryan, Andrew Allan, C. J. Cusack, et le Secrétaire de la chambre de commerce eurent une entrevue avec le directeur gérant de la compagnie du Grand Tronc et firent les arrangements qu'explique la dépêche suivante:
Montréal, 30 nov. 1871.

A James G. Ross, écrivain, Québec.

Avons vu Grand Tronc qui enverra un train spécial de la Pointe Lévi aussitôt que les canots et les hommes seront prêts. Donnez avis à l'agent à la Pointe Lévi. Les chambres ici partageront dépenses.
(Signé) W. J. PATTERSON.

La dépêche suivante a été reçue par M. M. Thompson, Murray & Cie. :

Pomona, Emigrant, échoués au Cap St. Ignace; Armillan et Viola, à l'Anse St. Gilles; Three Belle, échoué à l'Île aux Oies; pas de nouvelles du Huron. Aurélie à la dérive à l'Île aux Grues. L'Arctio ne peut pas partir, il faut qu'il change d'hélice. Chryseis échoué à St. Anne. La chambre de commerce et les Allan envoient deux canots de bonne heure. Nous vous recommandons d'en envoyer d'autres par train express.
Québec, 30 nov. 1871.

Les dépêches suivantes ont été reçues par la